

## L'APPROCHE BIOGRAPHIQUE DE LA NUPTIALITÉ, APPLICATION AUX DONNÉES AFRICAINES

Philippe Antoine  
*CEPED-ORSTOM, Paris*

Malgré son caractère universel, l'étude de la nuptialité ne suscite qu'un intérêt limité de la part des démographes. En effet, en dehors d'un aspect démographique moins ostensible que celui de la mortalité ou la fécondité, l'étude de la nuptialité s'avère plus délicate, et ce pour deux raisons majeures. La première réside dans l'ambiguïté de la définition du mariage, qui mêle conception juridique et conception culturelle de cet événement démographique. La seconde concerne le caractère renouvelable du mariage et surtout le fait qu'il implique moins deux unités statistiques (Tapinos, 1985), voire plus en cas de polygamie.

En Afrique au sud du Sahara, la nécessité de produire des données utiles à la connaissance des tendances de la fécondité, de la mortalité et de la répartition spatiale de la population a partiellement occulté les questions concernant la nuptialité. Cependant l'attention particulière à l'étude des changements matrimoniaux s'avère nécessaire pour appréhender les mutations en cours dans les sociétés africaines. Ainsi dans les villes africaines, la "transition de la nuptialité" en cours est largement due aux difficultés économiques croissantes et à l'urbanisation (à travers les problèmes d'emploi et de logement, la scolarisation, etc.) conduisant à un affaiblissement du système traditionnel de gestion de la vie sociale en milieu urbain.

La plupart des études concernant la nuptialité en Afrique s'appuient essentiellement sur des données transversales, qui ne permettent qu'une description partielle et ponctuelle du phénomène. Le cycle de vie matrimonial souvent complexe s'inscrit dans un itinéraire individuel, lui-même façonné par le contexte d'évolution générale de la société à laquelle il appartient. L'approche de la nuptialité à l'aide de méthodes biographiques (questionnaires, méthodes d'analyse) s'avère riche d'enseignements. Après avoir présenté le schéma général de la nuptialité en Afrique et abordé les limites de la plupart des études, nous présenterons les résultats de la collecte et l'analyse des données biographiques concernant la nuptialité, en particulier à l'aide d'une étude réalisée à Dakar.

## 1. La nuptialité en Afrique

Les Nations Unies (1988) ont élaboré un cadre conceptuel reliant le calendrier et l'intensité du premier mariage à travers le marché matrimonial aux facteurs socio-économiques et culturels par l'intermédiaire des facteurs démographiques, des normes du mariage et des facteurs individuels. De même pour conduire leurs analyses comparatives des régimes de mariage dans différentes ethnies africaines, Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989) ont utilisé un cadre théorique anthropologique où les différentes variables explicatives majeures sont : le degré de dépendance de la subsistance à l'agriculture et le travail des femmes, l'organisation du lignage, la délégation d'héritage aux femmes et l'endogamie, l'organisation socio-politique, les castes et la stratification sociale, et l'éducation de la femme. Ces variables influencent directement l'âge au premier mariage des femmes et des hommes ou indirectement la différence d'âge entre conjoints au premier mariage à travers l'incidence de la polygamie.

Le mariage en Afrique se caractérise en particulier par la précocité de la première union chez les femmes, et la quasi-absence de célibat définitif tant pour les hommes que pour les femmes. Selon les Nations-Unies (1988), en Afrique la proportion de femmes célibataires à 50 ans varie, mais sans jamais excéder 6%. Au début des années 80 l'âge moyen au premier mariage des femmes se situe entre 17,7 ans (en Éthiopie) et 26,4 ans (au Botswana), et ne dépasse 21 ans que dans quelques pays. Si la proportion d'hommes célibataires n'excède généralement pas 10%, leur âge moyen au premier mariage est plus tardif que celui des femmes et compris entre 25,5 ans (en Éthiopie en 1981) et 30,8 ans (au Botswana en 1981). Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers (1988), relèvent, dans la plupart des pays et pour les deux sexes, une augmentation de l'âge au premier mariage.

Dans la plupart des pays l'âge au premier mariage en milieu urbain est plus élevé qu'en milieu rural et par ailleurs il est de plus en plus tardif (Nations Unies, 1990). Le recul de l'âge au premier mariage des femmes est le plus souvent imputé à un effet de la scolarisation, se manifestant par la difficulté de concilier la fréquentation scolaire et la tenue d'un ménage ou même par l'adoption de nouveaux comportements avant le mariage (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989). L'activité des femmes, en particulier dans le secteur moderne de l'économie, s'avère être un facteur important du retard de calendrier dans le premier mariage des femmes (Isiugo-Abanihe, Ebigbola et Adewuyi, 1991). Il existe très peu de résultats similaires concernant les déterminants de la primo-nuptialité des hommes. Les difficultés matérielles auxquelles les hommes sont confrontés dans la plupart des villes africaines; les problèmes d'emploi, de logement et de constitution des prestations matrimoniales; sont parmi les facteurs le plus souvent avancés pour expliquer le recul de l'âge au mariage des hommes (Nations-Unies, 1988; Antoine et Nanitelamio, 1991; Donadjé, 1992).

Une des particularités du mariage en Afrique au sud du Sahara réside dans la pratique importante de la polygamie, avec toutefois, selon la région ou le système de lignage, d'importantes variations. Selon Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers (1989), c'est en Afrique de l'Ouest que l'importance du phénomène est la plus remarquable (le rapport M des femmes mariées aux hommes mariés, corrigé des déséquilibres d'effectif dus aux migrations, dépasse 1,3 dans la plupart des cas), sauf parmi les populations nomades du Sahel et du Sahara. Il est moins important en Afrique Centrale et Orientale (M ne dépasse 1,3 que pour quelques

régions) et surtout en Afrique Australe (où M atteint à peine 1,2). En outre, c'est dans sociétés à structure patrilinéaire ou bilinéaire que la pratique de la polygamie est la plus répandue.

Pour les années précédant les indépendances, Van de Walle (1968) fait état d'une incidence de la polygamie, parmi les hommes mariés, allant de 17% au Congo (1956-57) à 38% en Guinée (1954-55). Pour la période suivante, selon les travaux de Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers (1988), la proportion de femmes mariées vivant en union polygamique s'étend de 16,1% au Zaïre en 1975 à 51,8% au Sénégal en 1976. L'intensité du phénomène mesurée par le nombre moyen d'épouses par homme polygame varie généralement entre 2,0 et 2,5. La forme la plus courante est la bigamie, elle concerne plus de 80% des polygames. Le nombre moyen d'épouses par homme marié, généralement compris entre 1,02 et 1,1, augmente avec l'âge (Gendreau et Gubry, 1988). Là où il a été possible de disposer de données pour des périodes différentes, la tendance indique une stabilité relative du phénomène (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988).

Les résultats des enquêtes EDS montrent que le niveau de polygamie diffère peu entre milieu urbain et le milieu rural (Tableau 1), particulièrement en Afrique de l'Ouest. Le Burkina Faso présente un profil différent, dans ce pays la proportion de polygames en milieu urbain est inférieure de plus du tiers à celle en milieu rural. Dans certains cas comme au Niger, où le taux de polygamie est même plus élevé en milieu urbain, ce type d'union concerne des couches aisées de la population (EDS Niger, 1992). Ce renversement de tendances s'observe aussi au Zaïre, Ngondo et Pitshandenge (1992) montre que, contre toute attente, la pratique polygamique a réalisé une réelle intrusion en milieu urbain. Il se demande si on n'assiste pas dans ce pays à une ruralisation des comportements en milieu urbain.

Dans de nombreux pays africains, l'Islam a sacralisé l'institution de la polygamie. Traditionnellement, en cas de polygamie, le nombre d'épouses n'est pas limité, alors que l'Islam limite ce nombre à 4. Certaines pratiques sociales, comme le lévirat ou le sororat, confortent le régime polygamique. Contrairement à l'opinion commune, la pratique de la polygamie est rare dans les pays maghrébins et arabes. Ainsi en Algérie en 1966, moins de 2% des hommes mariés sont polygames (Tabutin, 1974), et 3% en Égypte à la même date (Fargues, 1987). Dans ces régions, la fréquence du phénomène va en diminuant et tend à disparaître comme en Tunisie où la polygamie est abolie. Au regard des taux élevés de polygamie dans certains pays islamisés (Zaïre, Togo) et des faibles taux de polygamie dans d'autres pays musulmans; notamment les pays d'Afrique du Nord, on peut se demander quelle est l'influence réelle de l'Islam sur les comportements polygamiques. En Afrique Sub-saharienne, dans les pays musulmans en particulier, la religion semble "régulariser" des pratiques traditionnelles anciennes. Quelles que soient ses justifications, la polygamie possède souvent un statut légal et une reconnaissance comme un régime matrimonial au même titre que la monogamie. Par exemple, dans plusieurs pays la législation prévoit différents régimes matrimoniaux au choix des conjoints (Mali, Sénégal, Togo). Si la polygamie est abolie dans certains autres comme en Guinée (depuis 1962) ou en Côte d'Ivoire (1964), ces mesures n'ont pas entraîné sa disparition (24% d'hommes mariés polygames en Côte d'Ivoire en 1988) (Klissou, 1995). Toutefois, la plupart des observations restent ponctuelles, et en l'absence de séries de données cohérentes il demeure impossible de retracer statistiquement l'évolution de la fréquence de la polygamie en Afrique.

Tableau 1 : Pourcentage de femmes actuellement en union qui vivent en union polygamique

Pays	Milieu rural	Milieu urbain
Zimbabwe(1988)	19,6	9,4
Soudan (1990)	22,6	16,0
Burundi (1987)	11,5	16,2
Kenya (1989)	24,4	17,7
Ghana (1988)	34,5	28,3
Liberia (1986)	35,5	40,5
Burkina Faso (1993)	50,7	40,2
Ouganda (1989)	33,3	31,0
Cameroon (1991)	42,7	32,0
Nigeria (1990)	42,9	33,6
Mali (1986)	47,7	37,4
Niger (1992)	35,5	40,5
Sénégal (1992-93)	50,7	40,2
Togo (1988)	54,4	47,1

Source: A partir des rapports nationaux des EDS. Demographic and Health Surveys. Institute for Resource Development/ Westinghouse.

La plupart des tentatives d'explication de la polygamie se fondent sur une perception "réaliste" des sociétés africaines, au sein d'un mode de production particulier: une économie de subsistance faiblement mécanisée, dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important. La polygamie dans ce contexte est conçue comme étant peu coûteuse et "rentable pour l'homme" (Boserup, 1970). L'argumentation économique est contestée par Goody (1973) qui souligne que les taux de polygamie sont les plus élevés en Afrique de l'Ouest, et pourtant c'est en Afrique de l'Est que les femmes cultivent le plus. Pour ces régions, les causes de la polygamie sont d'ordre sexuel et reproductif, plutôt qu'économique et productif. Le respect de l'abstinence post-partum est souvent cité comme principal facteur de la polygamie.

D'autres auteurs avancent des explications plus politiques qui soulignent la cohérence interne du système matrimonial et d'une organisation sociale où le pouvoir est aux mains des hommes âgés (McClassoux, 1975). Ici la polygamie est perçue comme un moyen de préserver le pouvoir des hommes âgés sur les cadets dans les sociétés où l'accès aux femmes est contrôlé par les aînés. Pour B. Diop (1981), il y a plusieurs facteurs favorables à la polygamie: elle permet de s'allier à plusieurs groupes et confère un avantage socio-politique. Elle représente un apport économique, car la femme par son travail ou ses cultures personnelles contribue à l'entretien du ménage. La réduction d'enfants permet d'avoir une main-d'oeuvre plus nombreuse, et d'espérer une prise en charge par les enfants durant la vieillesse. La polygamie est aussi un élément d'ostentation et de prestige pour des catégories privilégiées.

Les règles sociales régissant le mariage dans certains pays africains, connaissant une forte natalité et une mortalité élevée, ont conduit à un régime démographique favorable à la polygamie. Les principaux facteurs en sont: un âge au mariage relativement jeune chez les

femmes, un écart d'âge important entre les conjoints, une quasi-absence de célibat définitif quel que soit le sexe, et le remariage rapide (Pilon, 1991; Pison, 1986; Goldman et Pebley, 1989). Les hommes se marient avec des femmes appartenant à un groupe d'âges plus jeune (et numériquement plus nombreux), il y a donc en apparence plus de femmes "disponibles" sur le marché matrimonial. Ce fait est accentué par le remariage rapide des veuves et des divorcées. Dans des sociétés où le mariage reste une urgence, la concurrence entre les femmes est intensifiée par leur surnombre relatif. Si certaines femmes tardent trop à se marier, elles "risquent" de rester célibataires ou d'accepter d'épouser un homme déjà marié (Antoine, Nanitelamio, 1996).

Les régions de forte polygamie (principalement l'Afrique de l'Ouest) coïncident avec celles des mariages précoces des femmes où la différence d'âge entre époux et épouse est la plus élevée (plus de 9 ans). Dans l'ensemble, le recul de l'âge au premier mariage ne se limite pas aux femmes seulement: il touche aussi les hommes et la forte différence d'âge entre conjoints au premier mariage loin de s'amenuiser, se maintient au contraire. La transition de la nuptialité en Afrique serait-elle due à un effet de calendrier, la maximisation du mariage des femmes demeurant la règle? Selon Loco (1988) de nombreux éléments concourent à maximiser le mariage. *Progression ou non, freinée plus ou moins longtemps par la nécessité d'accumuler la compensation matrimoniale (la dot), parfois accélérée par l'arrivée d'une grossesse, l'entrée en union est une perspective quasi certaine pour les Africains. L'état de célibataire définitif est inacceptable et celui de veuf(ves) ou divorcé(e)s non marié(e)s est autant blâmé avant un certain âge dans la plupart des pays.* La coexistence de ces valeurs avec un risque de divorce peut sûrement illustrer les conditions favorables à la polygamie mais ne peut sans doute pas confirmer la théorie de la transition vers la monogamie.

Les régions à forte polygamie se caractérisent également par une dissolution des unions plus fréquente, suivie de remariage rapide. Cependant l'évolution de l'instabilité des unions reste assez mal connue en Afrique. On ignore presque tout de l'évolution de la fréquence du divorce ainsi que de ses déterminants (Kaufmann, Lesthaeghe et Meekers, 1988). On estime (Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989) qu'environ 40 % des femmes mariées avant l'âge de 20 ans deviennent veuves ou divorcées avant 50 ans. Selon Smith, Carrasco et McDonald (1984) chez les femmes, en Afrique, le divorce ou séparation, est plus important au cours des dix premières années de mariage, et surtout aux jeunes âges. Les ruptures d'union sont souvent masquées par les remariages rapides. C'est parmi les femmes ayant dépassé les âges de reproduction que le remariage devient plus difficile. L'activité professionnelle apparaît comme le facteur le plus important du divorce. Elle est associée à une possibilité d'indépendance financière de la femme qui est alors susceptible d'assumer économiquement sa propre charge et celle de ses enfants dans un éventuel divorce (McDonald, 1985; Burnham, 1987). Pour les femmes ayant exercé un emploi avant le mariage et qui ne l'exercent plus après le mariage le risque de divorce est plus faible, soutenant l'hypothèse d'insécurité économique comme élément de dissuasion au divorce de ces femmes.

La proportion de femmes divorcées reste relativement faible dans la plupart des pays. Ainsi au Burkina Faso elle varie entre 1,8 % à 20-24 ans et 1 % à 45-49 ans, pays où la fréquence de la polygamie est élevée. Cependant malgré cette très faible proportion de femmes divorcées, on peut relever que près d'une femme de plus de 35 ans sur quatre a déjà connu plusieurs unions (EDS Burkina-Faso), dénotant un remariage rapide. On peut émettre l'hypothèse que la polygamie permettant un remariage plus fréquent, entraîne une diminution de

la proportion de divorcées. Au Ghana par contre la proportion de divorcée augmente selon le groupe d'âges, passant de 5,2 % à 20-24 ans à 12,8 % à 45-49 ans (EDS Ghana). La situation est donc variable suivant les pays et les cultures, les législations, et le statut de la femme.

Le déclin de la pratique de la polygamie a été avancé par certaines théories anthropologiques. La scolarisation, en retardant l'âge au mariage des femmes, contribuerait à un accroissement de la population masculine sur le marché matrimonial, créant un déséquilibre qui ne favoriserait plus la pratique de la polygamie, et l'aspiration au mode de vie et aux valeurs familiales des pays occidentaux véhiculés par les médias, devrait entraîner une disparition progressive de la polygamie dans les milieux urbains (Burnham, 1987 ; Clignet, 1987 ; Lesthaeghe, Kaufmann et Meekers, 1989). Or l'urbanisation ne semble pas constitué un obstacle à la polygamie. La polygamie peut même favoriser de nouvelles répartitions des activités au sein du ménage. Ainsi au Mali, selon Marcoux (1991), les femmes dans les ménages polygames sont plus susceptibles de mener des activités rémunératrices autre que les travaux domestiques. Du côté des hommes, ni l'éducation, ni l'activité dans le secteur moderne, ni la religion chrétienne ou même l'ethnie ne semblent affecter la polygamie dans les villes africaines (Clignet, 1975 et 1987).

Un certain nombre de caractéristiques concernant la nuptialité sont plus ou moins spécifiques aux populations africaines. Mais cette spécificité n'a fait que rarement l'objet de développement de méthodes appropriées au contexte africain.

## 2. Les problèmes de mesure de la nuptialité

Les concepts et définitions du mariage utilisés dans les opérations de collecte reprennent la plupart du temps les mêmes catégories que dans les pays développés et elles ne sont guère adaptées aux réalités africaines. En effet, le mariage en Afrique n'est généralement pas marqué par un événement unique, il nécessite souvent différentes étapes obligatoires avant la cohabitation effective des conjoints (Van de Walle, 1968). A Bamako (Mali), par exemple, dans la plupart des cas, les fiançailles constituent la première étape, confirmant l'accord des parents de la femme pour que le prétendant devienne le conjoint de leur fille. Ensuite, il faut distinguer trois types de mariage : le religieux, le civil et le traditionnel. Il s'agit de trois cérémonies distinctes, qui peuvent aussi bien être célébrées le même jour qu'à des dates différentes, mais à condition que le mariage religieux précède toujours la cérémonie traditionnelle. Bien que le code stipule que le mariage civil doit être célébré avant le religieux, en pratique son rang importe peu. Dans les faits, ces trois "mariages" sont rarement célébrés ensemble. On assiste donc à une période plus ou moins longue entre ces cérémonies, et les trois célébrations ne sont pas toujours effectuées. Aussi, la cohabitation des conjoints est permise (ou pas) selon la volonté de la famille de la femme qui est habilitée à "prêter" sa fille dès le mariage religieux. Pour un couple qui parcourt ces étapes à des dates différentes, laquelle va être retenue comme date du mariage ? Il semble évident que pour les plus religieux, les plus traditionalistes ou les plus "émancipés", ces trois mariages auront des significations différentes (Djiré, 1993). Des améliorations concernant la distinction entre mariage légal, traditionnel et religieux ainsi que dans la datation du début de cohabitation des conjoints, ont été apportées dans certains pays lors des Enquêtes Mondiales de la Fécondité.

C'est le cas de l'enquête de fécondité de la Côte d'Ivoire où la flexibilité des questions sur type d'union a permis de distinguer les différentes formes de cohabitation (Brandon, 1997). Dans une enquête récente sur l'insertion urbaine à Bamako les auteurs cherchent à bien repérer dans le temps les différentes "étapes" du mariage (Ouédraogo et Piché, 1995).

Au Bénin par exemple on distingue, (Donadjé, 1992), quatre types de régime d'union pour les hommes : civil (14,1 % des premières unions), religieux seulement (3,3 % coutumier (54,9 %) et union libre (27,7 %). La nécessité de distinguer les formes d'unions en soi, un indicateur des changements de comportement matrimoniaux dans les sociétés, apparaissent de nouvelles pratiques étrangères aux règles traditionnelles. De même, cette distinction permettra une meilleure définition du concept de divorce (dissolution formelle d'un mariage formel) ou séparation (dissolution informelle d'un mariage, formel ou informel). En effet, à l'instar de leur formation, la dissolution des unions est aussi difficilement appréhendée en Afrique. Une séparation des conjoints n'est pas toujours définitive : dans le cas d'un mariage coutumier, une réconciliation des conjoints est toujours possible par l'intervention de familles (Pison, 1986). Ce type d'intervention peut aussi être possible pendant une période d'instance de divorce. Il y a généralement un décalage plus ou moins long entre la date de prononciation du divorce et la fin de la cohabitation ; se pose alors la question : quelle date retenir pour le divorce (Smith, Carrasco et McDonald, 1984) ?

Les données collectées sur la nuptialité ne le sont, le plus souvent, que pour mesurer les temps d'exposition des femmes aux relations sexuelles, et ne permettent pas en conséquence une étude complète et précise du phénomène de la nuptialité (Lesthaeghe, Kaufmann, Meekers, 1989). Dans la plupart des recensements en Afrique, il n'y a souvent qu'une simple question sur la situation matrimoniale des enquêtés et le nombre d'épouses des enquêtés (Van de Walle, 1968 ; Faute de données spécifiques, c'est donc l'approche transversale qui prédomine dans l'étude de la nuptialité en Afrique. L'une des méthodes les plus utilisées pour le calcul de l'âge moyen à la première union, consiste à calculer un indice du moment à partir d'une série des proportions de célibataires à différents groupes d'âges, données issues d'un recensement ou d'une enquête (Hajnal, 1953 ; Tabutin et Vallin, 1977). Une autre méthode plus rarement utilisable, s'appuie sur un calcul direct à partir de la déclaration lors d'une enquête de l'âge au premier mariage. Les deux méthodes donnent des résultats sensiblement différents. La méthode de Hajnal semblant surestimer l'âge au premier mariage, mais par ailleurs, certains auteurs pensent que la collecte directe de l'âge à la première union favorise des réponses où l'individu tend à donner un âge rajeuni pour son premier mariage.

Tableau 2 : Âge moyen à la première union selon deux méthodes de calcul.

Pays	Âge moyen (Méthode de Hajnal)	Âge moyen déclaré
Bénin (1989) Hommes	28,0 ans	25,5 ans (Hommes de 35-44 ans)
Togo (1988) Femmes	20,3 ans	18,4 ans (Femmes de 30-39 ans)

Sources : Donadjé et Tabutin (1991), Thiriat (1992)

On le voit, à partir de la méthode de Hajnal, si l'intensité et le calendrier de nuptialité ne sont pas d'une grande stabilité, l'observation transversale peut être source de résultats erronés (Tapinos, 1985). Par exemple, Pilon (1991) a relevé que l'intensité de

polygamie est sous-évaluée par les mesures du moment à presque 25 % pour les Lobi-Dagara du Burkina-Faso et les Moba-Gourma du Nord-Togo, et ce à tous les âges. Au Bénin, Donadjé (1992) a fait la même remarque et l'importance de la sous-estimation varie de 18 % à 54 % entre les hommes de 20 ans et ceux de 55 ans et plus en raison des changements de situation matrimoniale plus fréquents aux âges avancés.

Aux faiblesses de la collecte des données, s'ajoute la complexité inhérente à l'étude de la nuptialité dans les sociétés africaines. Le changement fréquent de situation matrimoniale, en particulier des hommes, pose un problème de classification parmi des individus non célibataires (Pison, 1988 ; Donadjé, 1991). Dans les études de la nuptialité, les individus sont habituellement classés en célibataires, mariés (monogames ou polygames), divorcés et veufs, alors qu'après un premier mariage, de nombreux changements sont susceptibles de survenir au cours du cycle de vie de l'individu : un veuf ou divorcé à une date donnée peut avoir été polygame au cours de sa vie antérieure. La polygamie est essentiellement appréhendée à partir d'indices transversaux comme la proportion de polygames parmi les hommes mariés, la proportion de femmes en union polygame, le nombre moyen d'épouses par homme marié ou encore le nombre moyen de femmes par homme polygame (Donadjé, 1992 ; Klissou, 1995).

Cependant les non célibataires dans chacune des catégories usuelles présentent des caractéristiques nuptiales différentes dans le passé et n'ont pas nécessairement contracté le même nombre de mariages avant de se retrouver dans la même "catégorie matrimoniale": parmi les bigames par exemple il peut y en avoir certains qui sont à leur deuxième mariage, pendant que d'autres ont connu plus de trois mariages et ne conservent que deux épouses à cette date. Il faudrait davantage tenir compte de la distinction entre événements matrimoniaux et état matrimonial du moment. Des événements de nature différentes peuvent conduire à un même état matrimonial. Donadjé (1992), qui a recueilli des biographies matrimoniales, par exemple distingue les monogames stables ayant connu une seule union, les monogames instables qui ont contracté plus d'une union, les polygames stables qui au-delà de la seconde épouse n'ont jamais retrouvé l'état de monogame, et enfin, les polygames instables qui sont redevenus au moins une fois monogame au cours de leur vie. Mais cette typologie est loin d'épuiser toutes les combinaisons possibles si on inclut l'état de divorcé. Quelques tableaux croisés simples (Tableaux 3a à 3c) issus de l'enquête de Dakar (voir infra) permettent de rendre compte de cette complexité. Ainsi on constate qu'une part importante des divorcés (43 %) concerne des hommes ayant plusieurs épouses et qui restent donc toujours en union après un divorce (Tableau 3a). De même 30 % des mariages entraîne un passage à la polygamie. Si le passage à la monogamie est la seule transition matrimoniale pouvant affecter un célibataire, en ce qui concerne les monogames ils accèdent plus souvent au statut de polygames que de divorcés, le retour à la monogamie n'étant pas à exclure chez les polygames (Tableau 3b). En moyenne les monogames ont connu au moment de l'enquête 1,32 mariage, 0,25 divorce et une infime proportion de veuvage. Les polygames en toute logique ont conclu davantage de mariage (2,5 en moyenne), et relativement moins de divorce (0,2) (Tableau 3c).

Tableau 3a : Événement précédant et état matrimonial du moment (Hommes mariés et plus de 35 ans)

Événement précédant	État matrimonial du moment			
	Monogame	Polygame	Divorcé	Veuf
Mariage	517	222	0	0
Divorce	50	7	76	0
Veuvage	7	4	0	8

Tableau 3b : État matrimonial précédant et état matrimonial du moment

État matrimonial précédant	État matrimonial du moment			
	Monogame	Polygame	Divorcé	Veuf
Célibataire	451	0	0	0
Monogame	0	180	76	8
Polygame	57	53	0	0
Divorcé	58	0	0	0
Veuf	8	0	0	0

Tableau 3c : État matrimonial au moment de l'enquête et nombre moyens d'événements matrimoniaux

État matrimonial au moment de l'enquête	Nbr moyen de mariage	Nbr moyen de divorce	Nbr moyen de veuvage	Nombre d'individus
Monogame	1,32	0,25	0,05	310
Polygame	2,50	0,20	0,07	123
Divorcé	1,22	1,22	-	18

Source: Enquête IFAN-ORSTOM, 1989

Il apparaît donc que les principales difficultés rencontrées dans l'analyse de la nuptialité relèvent essentiellement de la non-disponibilité de données collectées prenant en compte la complexité de cet événement démographique. Les enquêtes démographiques et de santé (EDS) comblent en partie cette lacune en recueillant vie génésique et vie matrimoniale toutefois sans possibilité de les mettre en relation avec l'itinéraire professionnel ou résidentiel de la personne. Plusieurs analyses de type biographique ont été menées à partir de ce type de données. Ainsi Thiriart (1996) montre qu'urbanisation et scolarisation sont les principaux facteurs du recul de l'âge au mariage et que d'autre part il y a de plus en plus dissociation entre sexualité et nuptialité.

Cependant les mutations affectant la vie matrimoniale saisies dans une perspective dynamique, doivent s'inscrire dans l'ensemble du cycle de vie de l'individu, afin d'appréhender l'interaction entre les événements matrimoniaux et l'évolution de sa situation économique et sociale. Les enquêtes biographiques permettent de recueillir des informations inédites sur le cycle de vie matrimonial des hommes et des femmes et sur leur itinéraire socio-professionnel

Ces données peuvent permettre de meilleures connaissances de l'évolution et des déterminants du phénomène démographique nuptialité, en liaison avec d'autres événements de la vie de l'individu.

### 3. L'analyse de la nuptialité et analyse des biographies

Le principe du recueil biographique rétrospectif est de retracer les principaux événements connus par un individu depuis sa naissance concernant son activité (y compris l'éducation), sa vie matrimoniale (c'est-à-dire constitution ou dissolution du ménage) et sa vie résidentielle (mobilité, décohabitation, accès à la propriété...). Ces informations dites tri-biographiques (Courgeau et Lelièvre, 1989), peuvent aussi être complétées par le recueil de la vie génésique, ou par d'autres informations susceptibles d'apporter un complément à l'analyse des itinéraires individuels. Le recueil des biographies s'appuie donc sur un bon repérage dans le temps des événements vécus par l'enquêté. Cependant peu de personnes mémorisent les dates des événements qu'ils ont vécus, mais en revanche, l'enchaînement des événements familiaux est facilement gardé en mémoire. Dans le cas de l'enquête conduite à Dakar (Antoine et al, 1995), pour aider les personnes enquêtées à placer dans le temps les principaux moments de leur vie, nous avons eu recours à la fiche Ageven (âge-événement). Avant de commencer à remplir le questionnaire, l'enquêteur demande à l'enquêté de situer dans le temps les principaux événements de sa vie familiale, puis de sa vie migratoire et résidentielle, et de sa vie professionnelle. Ces événements sont replacés au fur et à mesure de l'entretien sur une fiche où figurent une échelle de temps (années calendaires) et la durée écoulée depuis l'événement. Le classement des événements s'opère alors sans trop de difficultés.

#### *Description de l'enquête de Dakar*

Trois composantes de l'insertion en ville ont été retenues par l'équipe IFAN-ORSTOM de Dakar : l'accès au travail, l'accès au logement, la constitution du ménage (à travers l'itinéraire matrimonial et le devenir des enfants) et son éventuel éclatement géographique. Le processus de l'insertion en ville est replacé dans l'ensemble des cheminements résidentiels et professionnels connus par les individus. Il s'agissait, pour l'équipe, de voir comment migrants et non migrants, arrivent à satisfaire un certain nombre de besoins, en particulier travail et logement, alors qu'ils ne possèdent peut-être ni les mêmes atouts, ni les mêmes exigences.

Au cours d'une première phase de l'enquête (octobre 1989), nous avons enquêté plus de 2100 ménages et 17900 personnes de tous âges et de toutes catégories sociales, appartenant à un échantillon de l'agglomération tiré à partir du recensement de 1988. Ces personnes constituent donc une image représentative de la composition des ménages de l'agglomération, des cheminements migratoires jusqu'à Dakar et des activités économiques de la ville. L'enquête ménage sert de base au tirage d'un sous-échantillon pour l'enquête biographique. Le tirage de ces individus s'est fait selon une stratification par sexe et par groupes d'âges (25-34 ans, 35-44 ans et 45-59 ans), de telle façon qu'un nombre à peu près égal de personnes de

chaque génération a pu être interrogé. Cela était nécessaire pour réduire les problèmes d'effectifs insuffisants qui pouvaient se poser pour les comparaisons d'une génération à l'autre. Au bout du compte, 1557 biographies ont été recueillies à Dakar, au cours du dernier trimestre 1989.

#### *Passage du questionnaire à l'exploitation statistique*

Recueillir des biographies nécessite un questionnaire relativement long et complexe. Ce qui semble plus pratique est de recueillir l'information par grand thème : activités, nuptialité, migrations, etc. Pour chaque union par exemple l'enquêteur remplit une nouvelle « ligne d'informations ». A l'issue du terrain on se retrouve avec une série d'informations biographiques concernant un même individu. Le passage du questionnaire aux fichiers informatiques constitue un travail délicat. Dans le cas de l'enquête de Dakar, nous disposons en parallèle de l'itinéraire migratoire, de l'itinéraire professionnel à Dakar, de l'itinéraire résidentiel en ville, de l'itinéraire matrimonial, de la descendance. Pour chaque thème nous constituons un fichier où pour un même individu les événements sont datés et classés dans le temps. En ce qui concerne les données matrimoniales nous disposons principalement de la date de début d'union, des caractéristiques de l'union et du conjoint et de la date de la fin de l'union soit par séparation, soit par décès du conjoint. Il faut donc travailler préalablement sur le fichier matrimonial afin de distinguer les différentes dates où c'est produit un événement matrimonial, union ou rupture d'union, et reconstituer les différents états matrimoniaux qu'a pu connaître un même individu. Ensuite il faut fusionner ce fichier avec les autres fichiers concernant les autres itinéraires, afin d'obtenir dans un fichier unique l'ensemble des événements vécus par l'individu classés dans le temps. Ce travail informatique nécessite un certain nombre de procédures spécifiques de fusion des données dans le temps qui ont été testées lors de l'enquête de Dakar et mis au point par Philippe Bocquier (1996) à l'aide du logiciel Stata qui semble particulièrement bien adapté à ce type d'étude.

Pour un même individu, le fichier comprend autant de lignes que de changements d'état, et ainsi on peut savoir à chaque instant de sa vie, sa profession, son lieu de résidence, sa situation matrimoniale, la naissance de ses enfants et les renseignements afférents à ces divers événements, et mettre ces éléments en relation. Ces différentes informations sont datées, et l'on connaît pour chaque période de la vie de l'individu, le temps passé dans un état comme le montre l'exemple ci-joint (Tableaux 4a et 4b). En effet il est fondamental d'aboutir à un recueil cohérent des dates de transition d'une étape à l'autre de la vie. L'originalité de l'analyse des biographies réside dans l'analyse des relations dans le temps entre les différents événements de la vie. Il est donc indispensable, au moment de la collecte, de situer les événements dans chacune des dimensions les uns par rapport aux autres (par exemple mariage par rapport à emploi, emploi par rapport à l'accès au logement...). Pour cela, le juste recueil de la succession des événements importe plus que la datation précise de ces événements (au jour ou au mois près). En particulier, le système de recueil des dates doit pouvoir situer, les uns par rapport aux autres, les événements qui se sont déroulés dans la même année, même lorsque la précision au mois n'est pas connue (Bocquier, 1996).

**Tableau 4a : Divers états matrimoniaux rencontrés par un même individu depuis sa première union**

Rang du conjoint	Nombre de conjoints	Événement matrimonial	État matrimonial	Date de début de période	Date de fin de période
1	1	Mariage	monogame	817	855
1	0	Divorce	divorcé	855	863
2	1	Mariage	monogame	863	876
3	2	Mariage	polygame	876	883
2	1	Divorce	monogame	883	982
3	0	Divorce	divorcé	982	992
4	1	Mariage	monogame	992	1080

Source: Enquête IFAN-ORSTOM, individu 803

**Tableau 4b : Itinéraires matrimonial, résidentiel et professionnel vécus par un même individu depuis sa première union**

État matrimonial	Lieu de résidence	Profession	Enfants	Date de début de période
monogame	plateau	Technicien sup		817
monogame	medina	Technicien sup		835
monogame	medina	Technicien sup	1 de épouse 1	840
divorcé	medina	Technicien sup		855
monogame	medina	Technicien sup		863
monogame	medina	Technicien sup	1 de épouse 2	869
monogame	medina	Technicien sup		875
polygame	medina	Technicien sup		876
monogame	medina	Technicien sup		883
monogame	medina	Technicien sup	1 de épouse 3	901
monogame	medina	Technicien sup	2 de épouse 3	925
monogame	medina	Gros commerçant		936
monogame	sicap	Gros commerçant		938
monogame	sicap	Gros commerçant		960
monogame	Grand Dakar	Gros commerçant		974
divorcé	Grand Dakar	Gros commerçant		982
monogame	Grand Dakar	Gros commerçant		992
monogame	Grand Dakar	Gros commerçant		1020
monogame	Grand Dakar	Représentant commerce		1022
monogame	medina	Représentant commerce		1024
monogame	plateau	Représentant commerce		1054

Source: Enquête IFAN-ORSTOM, individu 803

L'individu pris en exemple a connu quatre unions dont l'historique est récapitulée au tableau 4a. La date de chaque événement matrimonial (mariage ou divorce) est converti dans un système de nombre de mois écoulés depuis le 1er janvier 1900. Ainsi son premier mariage a eu lieu en janvier 1968 (817 mois après le 1er janvier 1900). Puis 38 mois plus tard (855-817) il divorce de sa première épouse. Il se remarie peu après (novembre 1971) et un an plus tard prend une autre épouse et devient polygame (décembre 1972). Il divorce de sa "première" épouse (première épouse de son ménage à cette date, mais seconde union dans sa vie) en juillet 1973. Il reste monogame pendant près de 8 ans (jusqu'en octobre 1981). Puis il demeure sans épouse pendant 10 mois, et au moment de l'enquête (1080=décembre 1989) il était marié (pour la quatrième fois) depuis plus de 7 ans (depuis aout 1982). Ce système de datation est

donc très souple et permet de multiples analyses. On peut ainsi connaître l'âge de l'individu chaque événement. Il est né en 1947 (arbitrairement on lui attribue le mois de juillet soit 5 mois depuis 1900), et ainsi on peut calculer qu'il a respectivement 20 ans révolu lors de son premier mariage, 24 ans lors du second, 25 ans au troisième et 35 ans lors du dernier.

Mais cela n'épuise pas les possibilités du fichier sous cette forme comprenant un nombre de lignes équivalent au nombre d'événement. En effet le principe est le même pour chaque itinéraire et dans le cas de notre individu le fichier comprend 21 lignes correspondant à 21 changements d'état depuis son premier mariage. A titre d'exemple on récapitule dans le tableau 4b l'état matrimonial, les différents quartiers de résidence à Dakar, les différentes professions et le nombre d'enfants ainsi que la référence de la mère. On le voit à chaque changement d'état on génère une nouvelle ligne du fichier qui comporte les informations précédentes n'ayant pas changé et des informations sur le nouvel événement. Les variables prises en exemple ne couvrent qu'une infime partie des variables disponibles dans le fichier. Avec ce type de fichier il devient très facile d'envisager des analyses biographiques complètes couvrant l'ensemble de la vie de l'individu. Ce type de données et d'analyse permet de dépasser l'analyse transversale et de prendre en considération les différents états qu'a connus un individu. Ainsi on peut étudier l'itinéraire matrimonial, l'itinéraire professionnel et tenir compte des influences de l'un sur l'autre. Le mariage des femmes accélère-t-il ou non leur entrée sur le marché du travail ou le divorce change-t-il ce rythme d'entrée ? Autant de questions auxquelles il devient possible de répondre.

### *Les bases de l'analyse des biographies : les concepts de population soumise au risque et de troncatures*

Il s'agit de prendre en considération le temps qui s'écoule entre un instant de référence commun à tous les individus analysés et la date de l'événement observé ou bien la date de sortie de l'observation. Cette méthode nécessite surtout un effort important de conceptualisation rigoureuse de la question étudiée. Il faut définir précisément la population soumise au risque, l'événement étudié (le risque), les risques concurrents qui amèneront l'individu à sortir de l'observation. Par exemple si l'on étudie la transition du célibat au premier mariage pour les hommes à Dakar, la population soumise au risque sera composée des hommes célibataires qui résident à Dakar à l'âge de 18 ans; le temps qui s'écoule sera mesuré depuis la date anniversaire des 18 ans jusqu'à la date du mariage. Un homme arrivé à Dakar après 18 ans ne sera pas pris en considération; un homme quittant Dakar avant son mariage sera pris en considération jusqu'à sa date de départ. Ce mode de traitement des troncatures, permet de tenir compte de toutes les biographies, même celles des jeunes générations, qui sont observés jusqu'à la date d'enquête (ce que l'on dénomme troncature à droite), et contribuent au calcul des coefficients de la régression. Le schéma suivant montre la population soumise au risque et les possibilités de troncature (Figure 1).

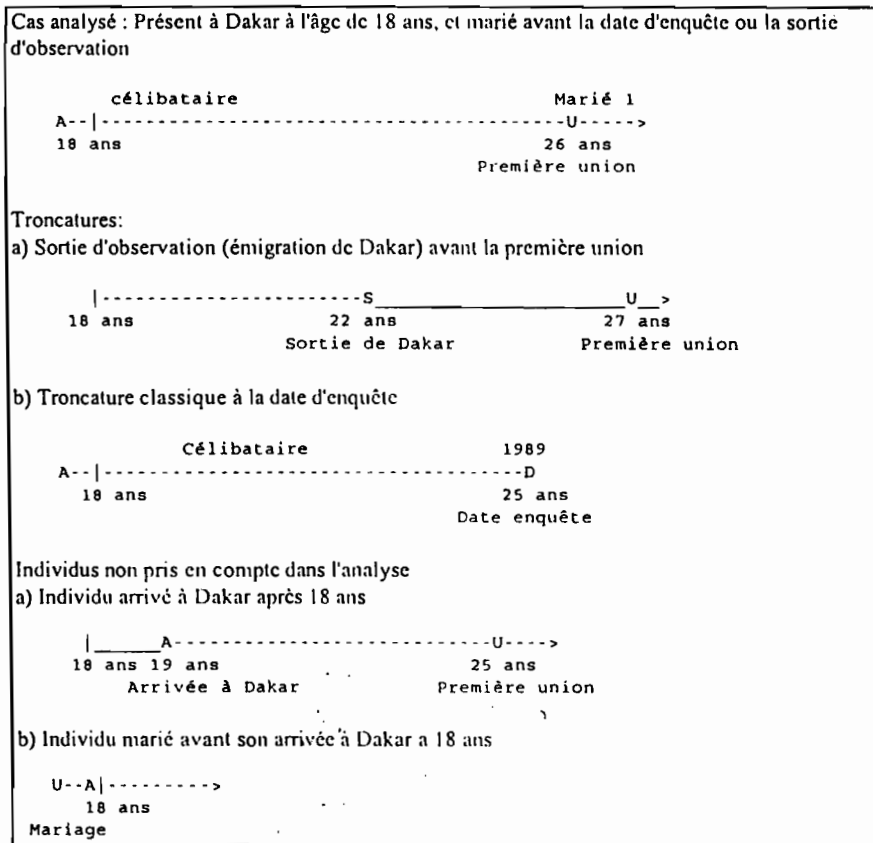


Figure 1 : Population soumise au risque : hommes célibataires résidant à Dakar à l'âge de 18 ans. Risque : première union à Dakar

Une démarche analogue peut permettre d'étudier le divorce des hommes (rupture de la première union), ou l'entrée en polygamie. Dans les deux cas la population soumise au risque est la même : les hommes en première union, et le temps pris en compte est celui qui s'écoule depuis la date de la première union jusqu'à la date de survenue de l'événement considéré comme risque. Dans le cas où l'événement étudié est le divorce, les événements suivants sont considérés comme des troncatures : la sortie de Dakar, le veuvage. Par contre l'entrée en union polygamique est une variable variant dans le temps et non un risque concurrent. De la même façon on peut étudier l'entrée dans une union polygamique, mais dans ce cas le divorce avec la première épouse constitue une troncature. La population soumise au risque est celle des hommes en première union, qui peuvent ensuite être mariés à une seconde femme, soit après

avoir divorcé de la première, soit en devenant polygame et en divorçant par la suite de première épouse. Le schéma d'analyse est alors le suivant :

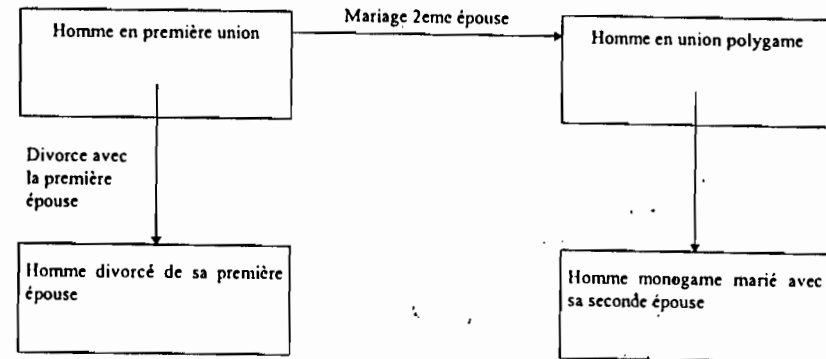


Figure 2 : Diagramme des états possibles : passage de l'union avec la première épouse à l'union avec la seconde épouse (avec ou sans divorce)

### Le modèle semi-paramétrique de COX

Plusieurs méthodes et modèles sont à la disposition des utilisateurs (Cox, 198 ; Courgeau et Lelièvre, 1989 ; Blossfeld, Hanerle, Mayer, 1989 ; Allison, 1991 ; Bocqui 1996). Plutôt qu'un catalogue des méthodes, on préfère présenter plus en détail certaines analyses conduites à l'aide d'une méthode d'analyse des biographies basée sur l'utilisation de régression semi-paramétrique à risques proportionnels de Cox du nom de son auteur. Cet auteur propose le premier (Cox, 1972) de combiner l'analyse de régression et le principe des tables de survie. On peut voir le modèle de Cox comme le contrôle par la régression de l'effet des variables explicatives dans l'analyse de survie, ou bien comme l'introduction de la dimension temporelle dans la régression. Les avantages d'une technique permettent de combler les lacunes de l'autre. Pour résoudre le problème de la durée et des facteurs explicatifs, il fait une régression non pas sur la caractéristique acquise par l'individu à l'issue de sa vie, mais sur la caractéristique acquise à chaque année de son existence jusqu'au moment de l'enquête. La modalité de référence, telle que l'exige le modèle de régression, n'est pas unique pour l'ensemble de l'échantillon, mais elle est propre à chaque durée d'observation. Cette série de probabilités permet d'établir une courbe de séjour de référence (par exemple l'état de célibataire s'il s'agit de l'analyse du premier mariage) appelée encore fonction séjour de base : c'est la composante non paramétrique du modèle. Ce modèle de régression calcule alors l'effet des variables explicatives sur le risque annuel de connaître l'événement. C'est la composante paramétrique du modèle, qui s'ajoute à la composante non paramétrique pour former un modèle dit semi-paramétrique. Un coefficient de régression, qui mesure l'influence moyenne de cette variable sur le risque annuel, est associé à chaque variable.



Ainsi dans un modèle consacré à la sortie du célibat, une variable qui augmente le risque de mettre fin au célibat multiplie le risque de base par une quantité supérieure à 1 ; et inversement pour une variable qui diminue le risque. Par exemple, si le fait d'être né entre 1955 et 1964 plutôt qu'entre 1930 et 1944 diminue le risque de former une union, le coefficient associé à cette variable sera un nombre inférieur à 1. Si la valeur est de 0,64, et on dira que, toutes choses égales par ailleurs, la modalité concernée diminue de 36 % (ou d'un peu plus du tiers) le risque de former une union. On pourrait aussi bien dire que cette modalité divise ce risque par 1,56, l'inverse multiplicatif du coefficient 0,64.

Des variables dépendant du temps peuvent être introduites dans les modèles à risques proportionnels, c'est d'ailleurs l'une de leur originalité. L'effet des variables indépendantes dont la valeur peut varier en cours d'observation, s'interprète de la même manière que l'effet d'une variable indépendante dont la valeur ne changerait pas. Un homme qui est successivement apprenti, salarié du secteur informel puis chômeur contribue successivement à l'estimation du risque des apprentis, à celui des salariés du secteur informel puis à celui des chômeurs. Pour l'interprétation, ceci revient à dire que cet homme est successivement soumis à la modification du risque caractéristique des apprentis, à celle des salariés du secteur informel puis à celle des chômeurs.

#### 4. Premier mariage, divorce et polygamie à Dakar

Les différentes analyses présentées ci-après concernent exclusivement les hommes âgés de 25 à 59 ans (au moment de l'enquête) pour l'analyse du premier mariage, et seulement ceux âgés de 35 à 59 ans pour les analyses concernant le divorce et la polygamie. Nous avons retenu seulement les hommes car en particulier l'analyse de la polygamie chez les femmes nécessitent le recueil complet de l'histoire matrimoniale du mari. En effet, si pour chaque femme chacune de ses unions est connue et la situation matrimoniale de son conjoint au moment de l'union, par contre le devenir de la situation matrimoniale du mari est inconnu (A-t-il une épouse supplémentaire ? Divorce-t-il de l'épouse précédente ?). Cela implique que l'on ne peut pas suivre la dynamique de la polygamie à partir des données recueillies pour les femmes. Dans ce cas on peut seulement étudier l'entrée en union des femmes et voir éventuellement, selon la caractéristique du mari, si ce dernier était déjà ou non en union. Dans ce cas on peut d'une part bâtir un indicateur nous donnant la proportion de femmes commençant leur vie matrimoniale dans une union polygamique, selon l'âge par exemple. Dans une enquête plus récente du même type conduite par l'IFORD, certaines questions ont été introduites afin de saisir à partir des femmes l'itinéraire matrimonial de leur(s) conjoint(s).

##### Les variables retenues

Une série de variables ont été retenues dans les différentes analyses présentées. En ce qui concerne l'analyse de la sortie du célibat les variables retenues sont les suivantes. Les *groupes de générations*, ou cohortes de naissance, sont établis à partir de la date de naissance ; et reprennent les bornes utilisées dans la stratification de l'échantillon. On s'attache au sort de trois groupes de générations d'individus : ceux appartenant aux générations nées entre 1930 et 1944 (45-59 ans à

l'enquête), les générations 1945-54 (35-44 ans à l'enquête) et les générations 1955-64 (25-34 ans). Ces trois groupes de générations ont connu des contextes économiques différents lors de leur entrée en union, allant de la période de l'indépendance (années 60), au ralentissement économique des années 70 et la crise des années 80.

*L'âge d'arrivée à Dakar* donne un aperçu du parcours migratoire et permet de distinguer les personnes nées à Dakar (groupe de référence) et les différents types de migrants selon l'âge d'installation. *L'ethnie* de l'individu est celle du père, saisie à l'enquête. L'ethnie la plus nombreuse et la plus urbanisée, les Wolof sert de référence. L'Islam est *la religion* dominante (95 % de la population). On distingue les membres des confréries musulmanes (référence), musulmans hors confrérie et les chrétiens. La dernière classe fréquentée est utilisée comme mesure *du niveau d'instruction*. Cinq catégories sont distinguées, aucune scolarité, fréquentation pendant 7 ans au moins de l'école coranique (sans fréquenter le système scolaire officiel), fréquentation du cours préparatoire ou du cours élémentaire (4 années de scolarité ou moins), cours moyen ou le collège (de 5 à 10 années de scolarité), et enfin le lycée, l'enseignement technique ou l'enseignement supérieur. Les non-scolarisés servent de modalité de référence.

L'activité, le statut de résidence et le type de logement comme des variables indépendantes variant dans le temps, c'est-à-dire qu'un même individu peut connaître différents statuts au cours de son existence. Pour les *périodes d'activité*, on distingue les statuts suivants : salariés du secteur public, salariés du secteur privé, salariés du secteur informel, indépendant, secteur informel, apprentis, étudiants et enfin les chômeurs. Le *statut d'occupation du logement* sert un peu de révélateur de l'indépendance économique dont jouit éventuellement l'individu lorsqu'il est locataire ou propriétaire par rapport à une situation d'hébergé par son père ou mère ou par un autre parent. Le *type de logement* est un indicateur de différenciation sociale comme une approximation de la catégorie sociale du ménage où a vécu l'individu à différentes étapes de sa vie (Antoine et al, 1995).

En ce qui concerne l'analyse de la polygamie ou du divorce on ne retient que les données des générations les plus âgées. Certaines variables sont identiques à celles retenues pour l'analyse de l'entrée en première union : *l'âge d'arrivée à Dakar*, *l'ethnie* (du mari et de la première épouse), *la religion*, *la période d'activité*, *le statut d'occupation du logement* avec des modalités légèrement différentes. Une variable traduit le calendrier de la première union : *l'âge de l'homme au premier mariage*. Ces variables permettent d'une part de moduler l'analyse des générations : tenant compte de la variation de l'âge au mariage et, d'autre part, de vérifier si la polygamie ou le divorce varient en fonction d'un mariage plus tardif.

Le *père était-il polygame* (dans le cas de l'étude sur la polygamie) ou le *père a-t-il divorcé* (dans le cas de l'étude sur le divorce) ? A travers ces deux informations on peut voir les antécédents familiaux ont un effet sur le comportement matrimonial. On peut aussi tester l'hypothèse dans le cas de la polygamie que le garçon reproduit le mode de comportement matrimonial du père. L'existence d'un *lien de parenté entre les conjoints au premier mariage* est également un révélateur de mariages souvent arrangés par la famille. Cette variable permet de tester si ce type d'union est plus stable. Le questionnaire aurait dû être plus précis et permettre de savoir si le conjoint avait été choisi, ou si l'union résultait d'un arrangement. On peut aussi tester l'hypothèse que ces unions où la liberté de choix est faible, peuvent favoriser la polygamie.

La dernière classe fréquentée est utilisée comme mesure du *niveau d'instruction*. Trois modalités sont distinguées respectivement pour le mari et pour la première épouse : non scolarisés (catégorie de référence), niveau d'instruction primaire et niveau d'instruction secondaire et plus. Une hypothèse souvent avancée présente le niveau d'instruction élevé, comme le principal frein de la polygamie.

Dans le cas de l'analyse du divorce, *l'arrivée de la seconde épouse* est prise en compte à partir de la date du second mariage. Cette variable permet de mesurer l'effet de la polygamie sur la rupture éventuelle de la première union. En ce qui concerne les enfants on tient compte du *nombre d'enfants issus du premier mariage* (dans le cas du divorce).

### *Le premier mariage des hommes à Dakar*

On observe à Dakar une nette décélération du rythme d'entrée en première union, de la plus vieille à la plus jeune génération (Antoine, Djiré et Laplante, 1995). Entre la génération la plus ancienne (1930-1944), avec un âge médian au premier mariage de 26 ans, et celle intermédiaire (1945-1954) l'écart d'âge médian à la première union est de 2 ans. Cet écart se creuse encore davantage, entre les deux générations les plus jeunes. Le calendrier du premier mariage recule de 5 ans pour un âge médian prévisible de 33 ans pour la génération 1955-1964. En dépit de tels écarts de calendrier, le mariage est loin d'être remis en cause.

Dans le tableau 5 quatre analyses sont présentées, reprenant des travaux antérieurs (Antoine, Djiré et Laplante, *op cit* : Antoine, Djiré, 1996). La première concerne les trois générations prises ensemble, les trois suivantes chacune des générations de la plus ancienne à la plus jeune. Le risque relatif de contracter le premier mariage faiblit avec la jeunesse de la génération mais il n'est statistiquement significatif que pour la plus jeune génération (au seuil de 5 %). Ces jeunes ont connu presque 2 fois moins de chance d'entrée en première union que leurs aînés (0,64). Un certain nombre de caractéristiques influent sur le rythme d'entrée en union pour contribuer à l'accélérer comme les migrants arrivés avant l'âge de 12 ans à Dakar ou les ressortissants de l'ethnie Diola. Par contre les individus scolarisés au-delà du cours moyen, les musulmans hors confréries, les chrétiens se marient plus tardivement. Mais c'est surtout les variables variant dans le temps qui influent le plus sur le rythme du mariage. Ainsi le fait d'être dans une période de chômage, d'étude, d'apprentissage ralentit fortement l'entrée en première union, comme le fait d'être hébergé par des parents. Effets de la crise et effet de génération se conjuguent pour entraîner un mariage plus tardif des jeunes générations. Mais une analyse par génération va permettre d'affiner le trait.

La génération 1930-1945 est encore marquée par le modèle traditionnel du mariage. Les caractéristiques comme l'âge d'arrivée à Dakar, l'ethnie, la religion ou même le niveau d'instruction, le statut d'activité ou de résidence et la catégorie de logement ne semblent pas affecter le premier mariage dans la génération de 1930-1944 (Tableau 5). Seule, la période d'apprentissage apparaît comme un facteur de réduction de l'entrée en première union. Pour cette génération, le mariage des hommes ne semble pratiquement pas affecté par les facteurs économiques. Le mariage s'est conclu au cours d'une période qui s'étend de la fin de la colonisation à la fin des années 60, qui peut être qualifiée de relative expansion. Il y avait moins de contraintes économiques, et la constitution d'un ménage était une étape du cycle de vie, peu tributaire des questions d'aisance économique.

Un certain nombre de facteurs se révèlent davantage discriminants pour le premier mariage de la génération 1945-1954. La différenciation par la religion est largement observée. Les musulmans en confrérie sont les plus enclins à un mariage rapide. Ils sont entrés en première union 2 fois plus rapidement que les musulmans hors confrérie et 8 fois plus que les chrétiens. Ceux qui ont un niveau d'instruction primaire ou secondaire ne se distinguent pas suffisamment des non scolarisés, seuls ceux qui ont atteint au moins le niveau du lycée se marient plus tardivement. Ces derniers connaissent une entrée en union presque 2 fois moins rapide que celle de leur génération qui n'ont pas été scolarisés. On n'observe pas de différence significative en les périodes d'activité sauf pour la période de chômage qui est associée à une réduction du rythme de mariage d'environ 5 fois celui de la modalité de référence (indépendant). Contrairement à leurs aînés qui n'ont pratiquement pas connu le chômage. Il faut remarquer que le chômage a constitué un frein plus important pour cette génération que l'apprentissage ne l'est pour la génération précédente. Dans la génération 1945-1954 les contraintes de l'emploi et le logement semblent se faire jour et se ressentent déjà sur la formation de l'union.

Plus que pour leurs aînés, le premier mariage des plus jeunes (génération 1955-1964) subit l'influence statistiquement significative de la plupart des caractéristiques retenues. La religion ne présente plus la même emprise que chez la génération précédente. Si les chrétiens n'affichent pas de comportement significativement différent de celui des musulmans appartenant à des confréries, les musulmans hors confrérie ont connu un rythme de constitution de ménage 2,5 fois plus lent. La scolarisation est associée à une plus faible entrée en première union pour les jeunes qui n'ont pas dépassé le niveau du cours préparatoire ou élémentaire. Le comportement de ces derniers est largement expliqué par la période d'activité, et c'est peut-être eux qui sont le plus affectés par le chômage.

La période d'activité rémunérée demeure sans différence appréciable de rythme d'entrée en union par rapport au statut d'indépendant du secteur informel. Pour cette génération, dans les années 80, le passage à l'âge de la majorité et de la maturité est concomitant avec des tensions accrues sur le marché de l'emploi. Pour cette génération où la plupart des hommes sont à la recherche d'un premier emploi, la période de chômage (comme chez la génération intermédiaire et celle de l'apprentissage (comme pour la génération la plus ancienne) sont les plus défavorables à un mariage rapide. La chance de conclure un mariage pendant l'apprentissage est 2,5 fois plus lente que pour les indépendants du secteur informel. Mais c'est encore plus marqué lors de la période de chômage, où le risque de se marier est encore bien plus faible (6 fois moins). Les périodes de résidence dans des logements de standing élevé (et donc d'appartenance à des catégories sociales plus aisées) ne sont pas propices à un premier mariage rapide contrairement à celles dans les baraquements où on note une accélération 2,6 fois plus rapide. Les comportements matrimoniaux des classes moyennes semblent donc plus affectés par les conséquences de la crise (modèle 5). La génération de 1955-64, pour laquelle l'adolescence a commencé avec la récession des années 70 qui s'est aggravée dans la décennie 80, est la génération la plus affectée tant sur le plan de la solidarité familiale que sur le plan individuel. Le chômage, principale répercussion de la crise, constitue un puissant frein à la conclusion rapide d'un mariage.

Tableau 5 : Les coefficients du modèle semi-paramétrique à risque proportionnel de COX pour l'entrée en première union des hommes.

Variabes	Catégorie	Ensemble générations	Génération 1930-1944	Génération 1945-1954	Génération 1955-1964
Génération (1930-1944)	1945-1954	1,06			
	1955-1964	0,64 **			
Âge d'arrivée à Dakar (Né à Dakar)	Avant 12 ans	1,39 *	1,20	1,43	1,21
	Après 12 ans	1,06	1,42	1,82	1,38
Ethnie du père (Wolof)	Peulh	0,92	0,64	1,15	0,90
	Manding	0,98	1,13	0,71	0,51
	Sereer	0,88	1,53	0,52	0,82
	Diola	1,99 *	3,13	3,39	1,41
	Autre	1,41	1,60	1,71	1,60
Religion (Confrérie musulmane)	Musulman hors confrérie	0,58 ***	1,12	0,46 ***	0,46 *
	Chrétien	0,34 **	0,39	0,12 **	0,52
Niveau d'instruction (Non scolarisé)	Ec. Coran (7 ans & +)	0,98	1,81	1,10	0,40 *
	CP-CE	0,99	1,49	1,58	0,62
	CM-Collège	0,64 **	1,05	0,69	0,37 ***
	Lycée-Ens. Supérieur	0,64 *	1,26	0,54 *	0,45 *
Statut d'activité (Indépendant du secteur informel)	Salarié du sect. informel	1,26	1,51	1,09	1,10
	Salarié du public	1,32	1,33	1,66	0,52
	Privé moderne	1,31	1,85	1,05	1,61
	Chômage	0,31 ***	1,02	0,18 ***	0,17 ***
	Étude	0,50 **	0,25	0,78	0,46
	Apprenti	0,39 ***	0,27 **	0,53	0,40 *
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par père/mère	0,66 **	0,68	0,73	0,74
	Hébergé par autre parent	0,65 ***	0,61	0,74	0,87
Catégorie de logement (Toit en tôle)	Haut et moyen standing	0,57 **	0,45	0,76	0,24 **
	Toit en dur	1,18	1,57	1,17	1,05
	Baraque	0,94	1,14	0,47 **	2,59 ***

\*\*\* Significatif au seuil de 1 % ; \*\* Significatif au seuil de 5 % ; \* Significatif au seuil de 10 %.

### Devenir polygame

À Dakar, le fait d'avoir eu un père polygame accélère l'entrée en union polygamique comme si la société dakaroise gardait un comportement plus traditionnel. L'existence d'un lien de parenté avec la première épouse (synonyme de mariage arrangé) favorise à Dakar l'arrivée plus rapide d'une seconde épouse, confirmant notre hypothèse que lorsque le mari n'a pas choisi son épouse, il épouse plus rapidement une autre femme qu'il a pu choisir sans trop d'interventions de la famille. Le mariage tardif tant à Dakar freine l'entrée en union polygamique. Lorsque la première épouse a un niveau d'instruction secondaire (ou plus), le rythme d'entrée en polygamie est réduit de moitié, confirmant la réticence voire la résistance des femmes instruites à l'arrivée d'une seconde épouse. La religion chrétienne est un frein à la polygamie à Dakar. Ni l'âge d'arrivée en ville, ni l'ethnie du mari, ni celle de la première épouse, ni le niveau d'instruction du mari ou son activité n'influencent apparemment pas sur le rythme d'entrée en union polygamique.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, Dakar voit se diversifier les situations de polygamie. La liaison entre la ville et la polygamie n'est pas aussi "négative" qu'on l'a supposé. Il n'est pas étonnant que la polygamie se maintienne à Dakar, dans un environnement où cette institution est confortée. Elle bénéficie d'une "légitimité" officielle, religieuse, sociale. Elle joue un rôle de régulation sociale et démographique. Elle jouit d'une popularité d'une normalité qui banalise l'existence notamment auprès des hommes. Pour les hommes la polygamie, reste un privilège qu'ils peuvent s'octroyer, une ambition permettant d'afficher leur réussite sociale, un moyen de contrôle et de domination sur les femmes qui peut retrouver tout son sens au moment où il y a des tentatives de redéfinition des relations entre les hommes et les femmes (Antoine, Nanitelamio, 1995).

### Le divorce

L'analyse statistique des biographies concernant le divorce fait ressortir des résultats plus contrastés. Plusieurs facteurs affectent le rythme du divorce. Le lien de parenté, et le nombre d'enfants ralentissent la séparation avec la première épouse; le mariage préférentiel se rompt plus difficilement, alors qu'il favorise la polygamie. Le fait d'avoir des enfants freine la rupture de la première union. Par contre les situations de précarité économique favorisent le divorce. Ainsi le chômage accélère le risque de divorcer de plus de 3 fois. Le mari doit assumer en principe les charges du ménage et lorsque sa situation économique se dégrade l'union se trouve fragilisée. Le défaut d'entretien de l'épouse est souvent avancé comme l'un des principales causes de divorce. Cette question de la précarité économique et de l'activité est toutefois complexe. Dans une étude utilisant une méthodologie voisine concernant l'infertilité féminine, Bocquier et Nanitelamio (1991) ont montré un plus fort risque de divorce parmi les plus jeunes générations, dans la ville de Dakar par rapport aux périodes précédant les années 1980. Ils ont relevé que c'est surtout l'activité des femmes après le mariage qui accroît le risque de divorce. L'activité est ainsi associée à une possibilité d'indépendance financière de la femme qui est alors susceptible d'assumer économiquement sa propre charge et celle de ses enfants dans un éventuel divorce (McDonald, 1985 ; Burnham, 1987). Pour les femmes ayant exercé un emploi avant le mariage et qui ne l'exercent plus après le mariage le risque de divorce est plus faible, soutenant l'hypothèse d'insécurité économique comme élément de dissuasion au divorce de ces femmes.

Les hommes de niveau d'instruction secondaire divorcent deux fois plus rapidement que les hommes non scolarisés. Par contre les femmes plus instruites divorcent moins vite. Une analyse effectuée par ailleurs (Antoine, Nanitelamio, 1995) prenant en compte le niveau d'instruction croisés de l'homme et de sa première épouse montre qu'un écart trop important dans l'instruction des conjoints accentue le risque de divorce. Lorsque le mari a un niveau d'instruction secondaire ou plus, et la femme est non scolarisée, ils risquent de divorcer 3 fois plus vite que des conjoints non scolarisés. Il n'y a pas de différence par contre entre les différents autres niveaux d'instruction.

Tableau 6 : Coefficients du modèle semi paramétrique à risque proportionnel de Cox pour l'entrée en polygamie et le divorce des hommes.

Variable <sup>(1)</sup>	Catégorie	Polygamie	Divorce
Génération (1930-44)	1945-1954	0,76	1,07
Âge au 1er mariage mari (25-29 ans)	Avant 25 ans	1,04	1,06
	30-34 ans	0,72	1,07
	35 ans et plus	0,54	1,04
Âge d'arrivée à Dakar (Né à Dakar)	Avant 12 ans	1,40	0,94
	Entre 12 et 17 ans	1,29	0,87
	Entre 18 et 24 ans	0,88	1,27
	Après 25 ans	0,88	0,43
Père divorcé (Non)	Oui	NC	0,98
Père polygame (Non)	Oui	1,45 **	NC
Lien parenté avec 1ere épouse (Non)	Oui	1,56 *	0,52***
Religion (Musulman)	Chrétien	0,31 **	0,45
Ethnie du Mari (Wolof)	Poular	0,76	1,31
	Serer	0,97	1,48
	Autre	1,49	0,85
Ethnie de la 1ere Épouse (Wolof)	Poular	0,96	0,49 *
	Serer	1,72	0,52
	Autre	0,88	0,77
Instruction des conjoints (Mari et 1ere épouse non scolarisés)	Homme Primaire	1,16	1,19
	Homme Secondaire	1,29	2,16 **
	Femme Primaire	1,16	0,75
	Femme Secondaire	0,59 *	0,43 **
Statut d'activité (Actif qualifié)	Informel	0,74	1,09
	Chômage	0,45	3,26***
	Non actif	0,0003	0,0003
Statut de résidence (Propriétaire ou locataire)	Hébergé par père-mère	0,92	1,22
	Hébergé autre personne	1,21	1,13
Nombre d'enfants de la première union		NC	0,67***
Entrée en union polygamique (Non)	Oui	NC	3,73***

NC: Non concerné par ce modèle.  
 \*\*\* Significatif au seuil de 1 % ; \*\* Significatif au seuil de 5 % ; \* Significatif au seuil de 10 %.

Gage-Brandon (1992) en utilisant une méthodologie identique (mais sans variable variant dans le temps), trouve que la polygamie est un facteur important de l'instabilité des unions au Nigeria. Pour l'étude du divorce à Dakar et à Bamako, nous prenons en compte les épisodes de polygamie recueillis dans la biographie matrimoniale, afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle la venue d'une seconde épouse accélère le départ de la première. L'entrée en union polygamique accélère fortement le risque de divorcer de la première épouse. Le modèle ne retient que l'enchaînement des événements déclarés par les individus. Cependant notre schéma d'analyse est proche des situations vécues, car bien souvent, la première épouse est

mise devant le fait accompli. Elle n'est parfois prévenue que lorsque le second mariage est déjà célébré. A la suite de ce passage à la polygamie, le divorce peut survenir après une phase d'observation et de conflits. L'ampleur du coefficient (le risque de divorcer est accéléré de 3 fois) montre que la polygamie entraîne souvent une réaction et une réplique de la première épouse, qui se traduit par le divorce. Il semble que les femmes prennent de plus en plus l'initiative du divorce.

## Conclusion

L'analyse des biographies permet de prendre en considération les interactions entre événements. L'effet de génération persiste pour le premier mariage. La scolarisation au niveau secondaire ralentit le mariage, et constitue un accélérateur du divorce. Mais le principal acquis des analyses conduites à Dakar concerne le rôle majeur de la crise sur le marché de l'emploi sur la formation ou la dissolution des unions. Si le type d'activité exercée en tant que tel n'influe pas sur le rythme du mariage ni sur celui du divorce ou de l'émancipation, par contre les périodes de chômage exercent une influence majeure : ainsi le chômage ralentit fortement l'entrée en union tandis qu'il accélère le divorce. En effet, si les hommes instruits divorcent plus rapidement que les non-scolarisés, en revanche résider dans un habitat de haut ou moyen standing réduit de moitié la probabilité de divorcer. Si la précarité professionnelle accélère le divorce, l'aisance matérielle en est un des freins (Antoine, Djiré, 1996). Lorsque la situation économique du mari se dégrade, il ne peut plus faire face aux charges économiques financières du ménage qui lui incombent et l'union se trouve dans bien des cas fragilisée. En somme, les situations de précarité économique découlant de la crise favorisent le divorce. Peu de facteurs socio-économiques se dégagent de notre analyse pour expliquer un comportement différentiel des hommes vis-à-vis de la polygamie. Seuls certains mécanismes démographiques agissent sur le phénomène. L'analyse concernant le divorce met en évidence un risque élevé de rupture de la première union consécutif à l'arrivée d'une seconde épouse.

L'intérêt de l'analyse des biographies réside également dans les réciprocitys qu'elle permet. Ainsi on peut analyser par exemple l'autonomie résidentielle des jeunes en fonction de l'accès à l'emploi ou des événements matrimoniaux. A Dakar, selon les travaux de Tokindang (1995), pour les jeunes générations, mariage et venue d'un enfant ne constituent plus, paradoxalement, un facteur poussant à devenir locataire de son propre logement. L'absence de travail et manque de logements se conjuguent pour freiner le mariage des jeunes hommes, le mariage n'accélère pas l'accès à un logement indépendant. Une dissociation s'opère entre constitution du couple et constitution d'un nouveau ménage.

<sup>(1)</sup> La catégorie de référence est indiquée entre parenthèses.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALLISON P.D., 1991 : *Event History Analysis: Regression for Longitudinal Event Data*, Series: Quantitative Applications in the Social Sciences. Sage University Paper, Beverly Hills, 87 p.
- ANTOINE Philippe, BRY X. ET DIOUF P.D. (1987), La fiche "AGEVEN": un outil pour la collecte des données rétrospectives, *Techniques d'enquête*, dec. 87, Vol. 13, no. 2 :173-181.
- ANTOINE Philippe, BOCQUIER Philippe., FALL Abdou Salem, GUISSÉ Y. Mb., NANITELAMIO Jeanne., 1995 : *Les familles dakaraises face à la crise*. ORSTOM-IFAN-CEPED, Dakar, 209 p.
- ANTOINE Philippe., DJIRÉ M., LAPLANTE B., 1995 : Les déterminants socio-économiques de la sortie du célibat à Dakar. *Population*, n° 1, p. 95-118
- ANTOINE Philippe., DJIRÉ M., 1996 : Crise et évolution des comportements matrimoniaux à Dakar, *Secondes journées scientifiques du réseau démographie, Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Aupelf-UREF, UERD, Ouagadougou, 13-15 novembre, 18 p.
- ANTOINE Philippe, NANITELAMIO Jeanne, 1991: More single women in african cities: Pikine, Abidjan and Brazzaville. *Population English selection* n°3, INED, Paris, pp. 149-169.
- ANTOINE Philippe, NANITELAMIO Jeanne, 1996 : Can polygamy be avoided in Dakar ? in *Courtyards, Markets, City Streets : Urban Women in Africa*, edited by Kathleen SHELDON, Westview Press, Boulder, p. 129-152
- BLOSSFELD H-P, HAMERLE A. and MAYER K.U., 1989 : *Event History Analysis. Statistical Theory and Application in the Social Sciences*, Lawrence Erlbaum Associates Publishers, Hillsdale, 294 p.
- BOCQUIER Philippe, 1996 : *L'analyse des enquêtes biographiques à l'aide du logiciel Stata*, Documents et Manuels du CEPED, Paris, 208 p.
- BOCQUIER Philippe et NANITELAMIO Jeanne 1991 : Les déterminants socio-économiques des changements matrimoniaux des femmes de Dakar, Conférence UEPA *Femme, famille et population*. Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991. Vol 1: communications sollicitées, p. 369-386.
- BOSERUP Esther 1970: *Women's role in economic development*. George Allen and Unwin, Londres
- BRANDON A., 1991 : The Formation and Stability of Informal Unions in Côte d'Ivoire, Rapport de l'UEPA sur la conférence *Femme, famille et population*. Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991. Vol 1: communications sollicitées :330-349.
- BURNHAM P., 1987 : Changing Themes in the Analysis of African Marriage, in *Transformations of African Marriage*. D. PARKIN et D. NYAMWAYA (ed), International African Seminars New Series. no. 3, Manchester University Press :37-54.
- CLIGNET R., 1975 : Distribution et fonctions de la polygamie en milieu africain: ses effets sur les rôles familiaux, *Psychopathologie Africaine*, XI, 2 :157-177.
- CLIGNET R., 1987 : On sait que la polygamie est morte: vive la polygamie, in *Transformation of African Marriage*. D. PARKIN et D. NYAMWAYA (ed), International African Seminar: New Series, no. 3, Manchester University Press :199-209.
- COURGÉAU Daniel et LELIEVRE ÉVA 1989 : *Analyse démographique des biographies*, Edition: de l'INED, Paris, 268 p.
- COX D.R., 1972 : "Regression models and lifes tables", *Journal of royal statistical society* B34, pp. 187-220
- COX D.R., 1984 : *Analysis of survival data*, Chapman and Hall, London, 201 p.
- DIOP A.B., 1985 : La famille wolof: tradition et changement, Karthala (éd). Paris.
- DJIRE M., 1993 : *Un aspect de la dynamique de la nuptialité en milieu urbain: l'entrée de hommes en première union à Dakar (Sénégal)*. Mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 118 p + annexes.
- DONADJE F., 1991 : Typologie des unions masculines au sud du Bénin. Rapport de l'UEPA sur la conférence *Femme, famille et population*. Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991. Vol 1, pp. 387-406.
- DONADJE F., 1992: *Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin : pour une approche de stratégies de reproduction au Bénin*. Université Catholique de Louvain Institut de Démographie, Académia, Louvain-la-Neuve, 222 p.
- DONADJE F. et TABUTIN D., 1991 : Nuptialité et fécondité des hommes au Sud-Bénin, Seminar on *The Course of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*. IUSSP committee or Comparative Analysis of Fertility and University of Zimbabwe. Harare, Zimbabwe, 19-22 nov., pp. 1-32.
- FARGUES Philippe, 1987: La démographie du mariage arabo-musulman: tradition et changement. *Machreb Machrek*, no 116, avril-juin 1987, pp. 59-73.
- GAGE-BRANDON A.J., 1992 : The Polygyny-Divorce Relationship: A Case Study of Nigeria *Journal of Marriage and the Family*, 54(May 1992), pp. 285-292.
- GENDREAU Francis et GUBRY Françoise, 1988 : La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques, dans Congrès Africain de Population, Dakar UIESP, p 5.1.1-5.1.18.
- GOLDMAN N. and PEBLEY A., 1989 : The Demography of Polygyny in Sub-Saharan Africa, in *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*. Ron LESTHAEGHE (ed) University of California Press. pp. 213-237.
- GOODY J., 1973 : Polygyny, economy and the role of Women, in J. Goody ed, *The character of kinship*, Cambridge, Cup, pp. 175-190.
- HAJNAL J., 1953 : Age at marriage and proportions marrying, *Population studies*, vol VII, n° 2 pp. 111-136.
- HOUËDOKOHO Thomas, 1995 : *Approche biographique de la nuptialité des femmes béninoises* Université Catholique de Louvain, Academia-Bruylant, l'Harmattan, Louvain-la-Neuve 215 p.
- ISIUGO-Abanihe U.C, AKIN Ebighola J. and ADEWUYI A.A., 1991 : "Urban Nuptiality Pattern:

- and Fertility in Nigeria", Actes de la conférence de l'UEPA *Femme, famille et population*. Ouagadougou, Burkina Faso 24-29 avril 1991. Vol 1: communications sollicitées pp 205-228.
- KAUFMANN G., LESTHAEGE Ron et MEEKERS D., 1988 : Les caractéristiques et tendances du mariage. in *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara* sous la direction de D. TABUTIN. L'Harmattan, Paris, pp. 217-247.
- KLISSOU P., 1995 : *La polygamie au Bénin. Une approche régionale des tendances et des déterminants*. Université Catholique de Louvain, L'Harmattan, Académia Bruylant. Louvain la Neuve, 257 p.
- LESTHAEGE Ron, KAUFMANN G., MEEKERS D., 1989 : "The Nuptiality Regimes in Sub-Saharan Africa", in *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*. Ron LESTHAEGE (ed). University of California Press, pp 239-337.
- LOCOH Thérèse, 1988 : Structures familiales et changements sociaux, dans *Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara*. D. TABUTIN (éd), Paris, l'Harmattan, pp.441-478.
- MARCOUX Richard, 1991 : Nuptialité, activité des femmes et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali in Conférence *Femme, Famille et Population*, UEPA, Ouagadougou, Vol 1, pp. 350-368.
- MCDONALD P., 1985 : Social organisation and nuptiality in developing countries, in *Reproductive change in developing countries*. cd. J. CLELAND and J. HOBBCRAFT. Oxford : Oxford University Press, pp. 87-114.
- MEILLASSOUX C, 1975 : *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Maspéro
- NATIONS-UNIES, 1988 : *First Marriage: Patterns and Determinants*, Department of International Economic and Social Affairs, New York. ST/ESA/SER.R/76.
- NATIONS-UNIES, 1990 : *Patterns of first marriage. Timing and Prevalence*, New York, ST/ESA/SER.R/111
- NGONDO A PITSHANDENGE, 1992 : Nuptialité et structures familiales en Afrique au Sud du Sahara. in *The Structure and dynamics of Family formation in Africa* Dakar, UEPA, Troisième Conférence de la Population Africaine. pp. 28-45.
- OUEDRAOGO Dieudonné PICHÉ Victor (dir.), 1995 : L'insertion urbaine à Bamako, Karthala, Paris, 207 p.
- PILON Marc, 1991 : Contribution à l'analyse de la polygamie. *Etude de la Population Africaine* No 5, UEPA, Dakar, pp. 1-17.
- PISON Gilles, 1986 : La démographie de la polygamie, *Population*, n° 1, INED, Paris, pp.93-122.
- SMITH D.P, CARRASCO E. et MACDONALD P., 1984 : Marriage Dissolution and Remarriage, World Fertility Survey Comparative Studies, n° 34. Voorburg : International Statistical Institute.
- TABUTIN Dominique 1974 : La polygamie en Algérie. *Population* No 2, 1974, pp. 313-325.
- TABUTIN Dominique et VALLIN Jacques, 1977 : La nuptialité, *Sources et analyse des données démographiques*. 3è partie, tome II, INED-INSEE-ORSTOM, Paris.
- TAPINOS Georges 1985 : *Eléments de Démographie : analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Armand Colin (éd).
- THIRIAT Marie-Paule 1996 : Transition de la nuptialité et mutations socio-économique Togo, Thèse de doctorat en Démographie, Département de sociologie et de démographie sociale, Université de Paris X, 350 p. + annexes.
- TOKINDANG Joël 1995 : *Mobilité et insertion résidentielle à Dakar*, Thèse de Ph. I démographie, Département de démographie, Université de Montréal, 218 p + annexes.
- VAN DE WALLE Étienne 1968 : Marriage in African Censuses and Inquiries, in *Demography of Tropical Africa*, ed. W. BRASS, A.J. COALE, P. DEMENY, D.F. HEISE Lorimer, A. Romaniuk and E. VAN DE WALLE. Princeton, New Jersey :183-238.

# Démographie : analyse et synthèse

Causes et conséquences des évolutions démographique:

Actes  
du Séminaire international  
"Population et démographie : problèmes et politiques"  
*San Miniato (Pise), Centro Studi "i Cappuccini", 17-19 décembre*  
1997

Volume 1



Dipartimento di Scienze Demografiche  
Università degli Studi di Roma "La Sapienza"  
Via Nomentana, 41, 00161 Roma, Italie, tel. : 0039 6 49919598, fax : 0039 6 853033



Institut national d'études démographiques (INED)  
27 rue du Commandeur, 75675 Paris Cedex 14, France,  
tél. : 0033 1 42182000, fax : 0033 1 42182199



Département des sciences de la population et du développement (SPE)  
Université catholique de Louvain